médiateur FNA

ENTREPRENEURS ARTISANS
DE L'AUTOMOBILE & DE LA MOBILITÉ

MEDIATION DES LITIGES DE CONSOMMATION

Articles L. 611-1 et suivants du code de la consommation

ICI, NOUS AVONS DESIGNÉ LE MÉDIATEUR AUPRÈS DE LA FNA*



POURQUOI UNE MEDIATION ?

La médiation des litiges de consommation est une procédure amiable qui vous permet de trouver rapidement une solution au litige qui vous oppose au professionnel. Le médiateur a pour objectif de rapprocher les parties pour aboutir à un accord et éviter ainsi le recours à une procédure judiciaire.

COMMENT SAISIR LE MEDIATEUR ?

Le consommateur doit obligatoirement adresser une réclamation au professionnel avant de saisir le médiateur. La médiation est gratuite pour le consommateur.

- www.mediateur.fna.fr (formulaire de saisine en ligne)
- Médiateur auprès de la FNA Immeuble Axe Nord 9/11 avenue Michelet 93583 Saint Ouen Cedex

Plus d'informations sur www.mediateur.fna.fr

** Le Médiateur auprès de la FNA est inscrit sur la liste des médiateurs notifiés à la Commission européenne par décision du 22 juillet 2016. Le service de médiation des litiges de consommation est réservé aux adhérents de la Fédération Nationale de l'Automobile (FNA) à jour de leur cotisation. Une vérification est effectuée lors du dépôt du dossier de médiation. Notre entreprise certifie être adhérente de la FNA.*

FNA

NOUS CONTACTER

Par Internet

www.fna.fr

contact@unic-ae.org

Par Téléphone

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 à 14h à 17h

06 68 97 77 66

Par Courrier

FNA UNIC BP 40128 - 78590 NOISY LE ROI

SARL MASSAGLIA-LABAT

97 RUE NATIONALE

32200 GIMONT

A Saint Ouen, Le 12/05/2026

Numéro d'adhérent :010033

Objet : Attestation d'adhésion à la FNA Formule Essentielle (Convention cadre au Système d'immatriculation des véhicules)

ATTESTATION D'ADHESION A LA FNA 2026

Cette attestation vous donne accès à la Médiation des Litiges de Consommation* *(prévue par les articles L. 612-1 et suivants du code de la consommation)* mise en place par la FNA pour ses adhérents.

**Le Médiateur auprès de la FNA est référencé par décision de la CECMC en date du 22 juillet 2016, renouvelé pour une durée de 3 ans par décision du 13 août 2019.*

Fait pour servir et faire valoir ce que de droit.

Nous vous remercions de votre confiance. La FNA reste mobilisée pour vous apporter informations, accompagnement et assistance le cas échéant.

Monsieur Robert BASSOLS

Président National

FNA
Fédération Nationale de l'Automobile
Tour Kupka B
16 rue Hoche
92906 Paris La Défense Cedex